

DÉMOCRATIE LOCALE

## LISTES ÉLECTORALES : ATTENTION À LA RADIATION !

Si vous avez déménagé pour une nouvelle adresse à Pantin  
votre changement de domiciliation !

*Publié le 04 décembre 2024*

© ville de Pantin

L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de pouvoir voter lors du prochain scrutin. La ville a en effet pour obligation de mettre à jour en permanence la liste de ses électeurs en radiant ceux qui ont changé d'adresse sans se réinscrire. Rappelons qu'il est possible de s'inscrire sur les listes électorales toute l'année, avec une date limite fixée au sixième vendredi précédant le premier tour d'un scrutin. Les inscriptions se font essentiellement de façon dématérialisée via [service-public.fr](https://service-public.fr), bien qu'il soit encore possible de se déplacer au centre administratif ou d'envoyer son dossier par courrier.

Pour signaler un changement d'adresse :

> [Pôle État civil, Élections](#) et [Funéraire/centre administratif](#)

> 84-88, avenue du Général- Leclerc ou 01 49 15 41 10

Pour s'inscrire sur les listes électorales :

> Via [service-public.fr](https://service-public.fr), par courrier ou directement auprès du pôle État civil, Élections et Funéraire.

Brève publiée dans Canal n°332, décembre 2024

### CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC  
93507 PANTIN CEDEX

 01 49 15 40 00

### HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI, MARDI, MERCREDI, VENDREDI : 8H30 À 12H30 ET 13H30 À 17H30\*

JEUDI : 13H30 - 17H30\*

SAMEDI (UNIQUEMENT LE PÔLE ÉTAT CIVIL, ÉLECTIONS ET FUNÉRAIRE) : 9H À 12H30\*

\*LES GUICHETS N'ACCUEILLENT PLUS DE PUBLIC UNE DEMI-HEURE AVANT  
LA FERMETURE AFIN DE TRAITER LES DERNIÈRES DEMANDES.